



RCS : TROYES

Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00312

Numéro SIREN : 533 388 658

Nom ou dénomination : 3C INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2016 sous le numéro de dépôt 1788

3C INGENIERIE

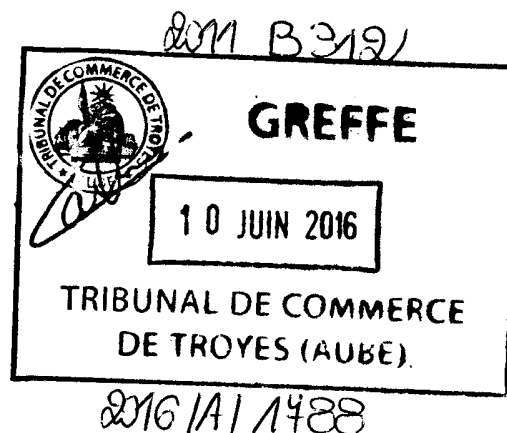
Société par actions simplifiée

au capital de 50 000 €

Siège social : 26 bis, rue Jules Didier

10120 ST ANDRE LES VERGERS

RCS TROYES B 533 388 658

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 1ER JUIN 2015**

L'an deux mil quinze,
Le premier juin,
A dix heures,

Monsieur Julien PARISOT, demeurant 6, rue Antoine de Saint Exupéry, 10450 BREVIANDES
agissant en qualité de Président de la société 3C INGENIERIE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la
Société, sans limitation de durée :

Monsieur Nicolas BOUTON

Né à REIMS le 19 mai 1980

De nationalité française

Demeurant 20, Boulevard de l'Europe, 51420 WITRY LES REIMS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Nicolas BOUTON disposera des
mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, Monsieur Nicolas BOUTON ne pourra user des pouvoirs de direction générale que
sous les réserves suivantes :

Domaine des ressources humaines :

- Validation de toute embauche en CDD ou CDI par le Président
- Validation de toutes primes et augmentations par le Président
- Validation des changements de positions et coefficients des collaborateurs
par le Président

Domaine des achats et sous-traitance:

- Validation de tout achat et investissement supérieur à 5 000€ H.T. par le
Président
- Validation de toute commande de sous-traitance supérieure à 5 000€ H.T. par
le Président

Domaine des devis clients :

- Validation par le Président de tout devis client supérieur à 25 000€ H.T.

Conformément aux statuts, Monsieur Nicolas BOUTON aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Nicolas BOUTON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Nicolas BOUTON percevra une rémunération fixe mensuelle de 4.892,31 €, et ce sur treize mois, à compter du 1er juin 2015.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Le Président décide également d'attribuer une prime exceptionnelle à Monsieur Nicolas BOUTON d'un montant de 441,67€, payable au mois de juin 2015.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Le Directeur Général

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

